

Royal s'acharne contre les loups

Les associations le craignent, c'est désormais officiel : la ministre de l'Environnement autorise l'abattage de 2 loups supplémentaires. Pourtant, les scientifiques viennent de démontrer que les tirs mettent en péril la population de loups en France ! Nous attaquons en justice la décision de Ségolène Royal.

L'ASPAS, soutenue par One Voice et les autres associations de CAP Loup, saisit le Conseil d'État pour demander l'annulation de l'arrêté ministériel permettant de tuer 2 loups. La ministre promet qu'il sera suivi d'un autre arrêté identique. Ces 4 loups s'ajouteront aux 36 abattus officiellement depuis juillet 2016. Sur une population estimée à moins de 300, ce nombre de 40 abattages voulus par la ministre met en péril la conservation de l'espèce en France. Ce ne sont plus seulement les associations qui le disent, c'est désormais le résultat de l'étude biologique rendue en mars dernier par le MNHN⁽¹⁾ et l'ONCFS⁽²⁾ à la demande du ministère lui-même !

À ce total de 40, s'ajoutent 10 loups trouvés morts depuis juillet 2016, principalement suite à des collisions, et non décomptés par l'État. A tout cela s'ajoute encore le braconnage invisible. Celui-ci est encouragé par la politique de tirs massifs confiés à des chasseurs incontrôlés, pendant que les moyens de l'ONCFS⁽²⁾ sont utilisés pour tuer des loups avec une brigade dédiée, au lieu de lutter contre le braconnage.

Les tirs autorisés par ce nouvel arrêté sont encore nommés « *tirs de défense (renforcée ou non)* », mais ceci ne trompe personne : ils peuvent être réalisés par des chasseurs ou des agents de l'ONCFS⁽²⁾, hors d'une situation de prédation sur le bétail et loin de celui-ci. Ces tirs politiques ne feront pas baisser la prédation sur le bétail. Ils ne l'ont jamais fait. L'étude biologique commandée par le ministère le rappelle. Mais pour la ministre, il s'agit ni plus ni moins d'abattre un maximum de loups avant les élections. La ou le prochain(e) ministre en charge du dossier devra sauver les loups de France.

Les associations de CAP Loup

Contacts :

Madline Reynaud - ASPAS - Tél. 06 79 44 61 17

Muriel Arnal - One Voice - Tél. 06 79 83 16 61

Pierre Rigaux - SFEPM - Tél. 06 84 49 58 10

Patrick Boffy - FERUS - Tél. 06 29 90 07 07

⁽¹⁾ MNHN : *Museum national d'histoire naturelle*

⁽²⁾ ONCFS : *Office national de la chasse et de la faune sauvage*

www.cap-loup.fr / Les 38 associations de CAP Loup :

Fondatrices : Animal Cross, ASPAS, Ferus, LPO PACA, Mille traces, SFEPM, WWF. **Membres :** ALEPE, Altaïr Nature, ANG, Asbl Wolf Eyes, ASPA Vosges, AVES France, CESB, le CHANT, COGard, CVN, EV International, F. Allier Nature, Fondation Brigitte Bardot, GEML, GLS, GMA, GREEN, Kermit, LAEO France, Loup.org, LPO Auvergne, LPO Champagne-Ardenne, Oiseaux Nature, One Voice, Peuple Loup, Pôle Grands Prédateurs, RAC, Sauvegarde Faune Sauvage, SPA Lyon Sud-Est, Sur les traces du loup, Tendua.